

par lequel le Saint-Siège devrait, suivant les désirs du czar, concourir à cette œuvre,—coopération qu'il est prêt à accorder largement,—le Saint-Père, pour l'instant, se borne à donner, en principe, sa pleine adhésion. Confiant dans la droiture et dans la magnanimité des sentiments de Sa Majesté, il sait que, quelles que doivent être les solutions, la justice et le droit, qui ont à notre époque subi tant de blessures, resteront entièrement sauvegardés et intacts."

Telle était, en substance, la note du Vatican. Le Saint-Siège y parlait le langage d'une autorité religieuse et morale : il se tenait dans la sphère des grandes idées, de ces principes souverains que les individus et même les peuples n'osent jamais contester ouvertement, lors même qu'ils les violent. Il se définissait dans le passé, il se définissait dans le présent; les deux définitions se recouvraient; et, pour seconder l'initiative impériale, il n'avait qu'à les réaliser une fois de plus. D'examiner ou de discuter les détails de cette initiative elle-même, il s'en gardait soigneusement; une adhésion de principe lui paraissait tout à la fois plus généreuse et plus discrète. Il ne se précipitait ni ne se refusait. D'un bout à l'autre de ce document, on observait beaucoup de dignité et beaucoup de sérénité. Il va de soi que la question romaine était passée sous silence : Léon XIII, gravement recueilli en face de la communication du czar, songeait à l'humanité sans faire retour sur lui-même.

.....

Quelques mois s'écoulaient, et, le 16 janvier 1899, M. Tcharykoff adressait au Saint-Siège un second message : c'était la circulaire du comte Mouravieff aux représentants diplomatiques accrédités près du czar, datée du 30 décembre 1898, et contenant le programme de la future Conférence. Le Cabinet de Saint-Petersbourg, derechef, faisait une exception en faveur du Pape, en lui transmettant un document uniquement destiné aux puissances représentées auprès du czar.

Le cardinal Rampolla répondait à la date du 10 février. Dès le début de sa réponse, il tenait à relever, avec une insistance digne de remarque, "la louable intention, visible à la simple lecture de la circulaire, d'éliminer dans la mesure du possible les obstacles, nombreux et sérieux (*ne pochi, ne lievi*), qui surgissent en une matière aussi délicate et complexe"; et, souhaitant que la conférence fut "féconde en résultats pratiques", il augurait que "l'achèvement d'une aussi noble entreprise couronnerait d'une auréole de gloire le siècle finissant". Ainsi, à Rome comme à Saint-Petersbourg, on consentait qu'à la faveur de certains silences, certaines pierres d'achoppement, toujours redoutables, fussent préalablement écartées.

Les huit articles du programme élaboré par M. le comte Mouravieff sont encore présents à toutes les mémoires; les sept premiers concernaient des questions d'ordre plutôt technique : non augmentation des effectifs, emploi des explosifs et des torpilleurs, police des guerres maritimes et des guerres continentales; le huitième était ainsi conçu : "Acceptation, en principe, de l'usage des bons offices, de la médiation et de l'arbitrage facultatif, pour des cas qui s'y prêtent, dans le but de prévenir des conflits armés